

ACCORD DE SALAIRES N° 11
A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL
DE L'AVOCAT SALARIE DU 17 FÉVRIER 1995

Entre les soussignés :

Le C.N.A.E., représenté par : *V. LEJEUNE*
 La C.N.A.D.A., représentée par : *M. DELOCHE*
 La F.N.U.J.A., représentée par : *A. BERTHET*
 Le S.A.F.E., représenté par :
 L'U.P.S.A, représentée par : *D. BEAULIEU*
 Le S.E.A.C.E., représenté par :
 L'A.B.F.P., représentée par : *Serge Vignier*

d'une part

ET :

Le S.P.A.A.C-C.G.C. , représenté par : *G. La Janneron* - *D. Audouin*
 La C.F.D.T., représentée par : *A. JEROME*
 La C.S.F.V.-C.F.T.C. , représentée par : *V. JENNY*

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Salaires minima des Avocats salariés

Les partenaires sociaux décident de fixer comme suit les salaires minima annuels des Avocats salariés à compter du **1er janvier 2011**.

Ensemble du Barreau Français hors Barreaux de Paris et d'Ile de France

	01/01/2011
Avocat 1e année	24 000 €
Avocat 2e année	26 000 €
Avocat 3e année	28 900 €
Avocat après la 3e année	32 400 €
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	40 500 €

(Handwritten signatures and initials)

Barreaux de Paris et d'Ile de France

	01/01/2011
Avocat 1e année	26 100 €
Avocat 2e année	28 450 €
Avocat 3e année	32 600 €
Avocat après la 3e année	36 600 €
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	43 550 €

Fait à Paris, le 22 octobre 2010

SEACE

SPAAC-CGC

UPSA

CSFV-CFTC

FNUJA

CFDT

SAFE

ABFP

CNADA

CNAE

Accord n° 11 du 22 octobre 2010

05 NOV. 2010

C.F.D.T.

Fédération Service-Branche des
Professions Judiciaires C.F.D.T.
14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX

Paris, le 4 NOV 2010

Lettre recommandée avec A.R.

Objet : Convention Nationale du Travail du 17 février 1995 de l'avocat salarié

Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous vous notifions par la présente l'accord n° 11 du 22 octobre 2010 dont vous trouverez ci-joint copie.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,



tél. : 01 53 26 99 90
fax : 01 53 26 99 67

commerceservices@cfecgc.fr
www.fnecs-cfecgc.org

9, rue de Rocroy
75010 Paris